



**Supplément n°6**  
au bulletin académique  
N°184 – décembre 2010



Dispensé de timbrage Lyon 68 CC

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

**Grève le 10 février**

## Sommaire

- P.1 **Edito**  
P.2 et .3 **Les 6 règles d'or pour casser un service public**  
P.4 **Rentrée 2011**

**Après le 22 janvier,  
grève le jeudi 10 février  
Manifestation nationale  
le samedi 19 mars**



### La FranceTélécomisation de l'Education Nationale

**Qui se souvient des PTT ?** Une administration chargée de distribuer le courrier et de gérer les réseaux de télécommunications. Avec des fonctionnaires recrutés par concours et protégés par un statut. L'objectif politique a été de démanteler ce service public, et d'en livrer l'essentiel au secteur privé, à la concurrence. D'où des méthodes particulièrement violentes qui ont été mises en place : découpage du grand mastodonte administratif en deux : Poste et France Telecom ; mépris des métiers et des qualifications (vous savez poser des fils de téléphone, vous serez donc affecté au service commercial) ; management agressif (votre poste sautera si vous n'atteignez pas l'objectif) ; recours massif aux agents non titulaires (plus un seul fonctionnaire dans ces services).

**Qu'est-ce que l'Education Nationale ?** Une administration, mais aussi une institution, chargée de la scolarisation de la jeunesse. Avec des fonctionnaires recrutés par concours et protégés par un statut. L'objectif politique est actuellement de démanteler ce service public, et d'en livrer l'essentiel au secteur privé et à la concurrence. D'où des méthodes particulièrement violentes qui sont mises en place : découpage du grand mastodonte administratif (« il faut dégraisser le mammoth », casse de l'administration centrale au profit d'administrations académiques) ; mépris des qualifications (vous savez faire de la physique, vous irez donc faire un cours de maths) ; management agressif (votre poste sautera si vous n'êtes pas dynamique et enthousiaste, voir page 2) ; recours massif aux agents non-titulaires (création d'un CDI qui risque dans un avenir proche de devenir la norme dans l'éducation).

**Nous vivons une époque cruciale :** c'est l'avenir du modèle français, du service public qui est en jeu. Nous connaissons les objectifs et les méthodes de nos adversaires. La seule riposte possible, c'est la solidarité, et éviter à tout prix le chacun pour soi. C'est cette ligne de bataille que propose le SNES à toute la profession. **Le SNES se bat dans les établissements, face au Rectorat, face au ministère. Au niveau national, après le 22 janvier, le SNES appelle à la grève le jeudi 10 février et à une manifestation nationale le samedi 19 mars.**

Jean-Louis PEREZ - Secrétaire académique

Syndicat National des Enseignements de Second degré  
16, rue d'Aguesseau - 69007 LYON  
Tel : 0 4 78 58 03 33 - Fax : 04 78 72 19 97  
e-mail : s3lyo@snes.edu - Site Internet : www.lyon.snes.edu

# Les 6 règles d'or pour

## 1) Imposer ses réformes par la peur, exercer un management par le chantage

Madame.

La préparation de rentrée 2011, à travers le projet de répartition de la DHG mettant en œuvre la réforme des Baccalauréats Technologiques STI devenus STI2D, fait apparaître des ressources humaines excédentaires en professeurs, en particulier en Génie Mécanique. Dans cette discipline, le lycée BRANLY aurait besoin de rendre l'équivalent de 14 heures poste.

Or, les ressources de l'équipe GM sont composées de M. , professeur agrégé, Professeur certifié et de , professeur certifié exerçant à temps partiel (14/18ème) pour convenance personnelle.

L'investissement professionnel, les compétences tant techniques que pédagogiques, comme l'implication de et de dans la mise en place de la réforme du lycée, dans les enseignements d'exploration SI et CIT, dans l'accompagnement pédagogique, comme enfin dans la préparation de la mise en œuvre des enseignements STI 2D sont remarquables. Ils sont donc volontaires et prédisposés pour mettre en place et assurer la promotion des enseignements STI 2D au lycée BRANLY et de réussir auprès des élèves. Ces professeurs sont bien notés et appréciés par leurs inspecteurs comme par la direction du lycée.

A l'inverse, a montré peu d'enthousiasme cette année à prodiguer l'enseignement d'exploration SI en 2nde, et ne s'est pas investi dans le travail d'équipe conduit par ses collègues professeurs de technologie sous l'égide du chef de travaux, dans la préparation de l'accueil des nouvelles formations STI2D. Il ne fait d'ailleurs pas partie des professeurs inscrits dans le 1<sup>ère</sup> vague de formation pour enseigner en STI2D. Ce professeur est noté "normalement" par ses inspecteurs et par la direction du lycée.

Prenant en compte la proposition de gérer les ressources humaines nécessaires à la mise en place de l'enseignement STI 2D, selon une logique de compétences et non plus d'ancienneté dans le poste, je souhaite que et restent en poste au lycée BRANLY et que soit réorienté vers d'autres activités professionnelles. A cet effet, M. chef de Travaux lui a proposé cette perspective. Lors de cet entretien, lui a indiqué qu'il souhaite continuer à travailler au lycée BRANLY.

Afin de préserver l'avenir de la section STI2D du lycée BRANLY en s'appuyant sur les compétences de et de , je vous remercie de recevoir afin d'étudier avec lui les perspectives qui s'offrent à lui après la suppression de son poste au lycée BRANLY.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

--

Bernard RIBAN

Proviseur du Lycée E BRANLY

Le Secrétaire Général de l'Académie a annoncé qu'il souhaitait revenir sur la règle commune des suppressions de postes (à savoir : c'est celui qui a le moins d'ancienneté dans le poste qui subit cette suppression). Certains chefs d'établissement ont bien entendu ce message : comme on le voit dans le courrier du proviseur du lycée Branly ci-contre, on annonce à un collègue qui n'est pas le dernier arrivé que son poste sera supprimé parce qu'il n'est pas enthousiaste, pas assez impliqué... Bref c'est l'arbitraire complet. La suppression de poste n'est plus un acte administratif, mais c'est la récompense pour certains et la punition pour d'autres ! C'est le management France Telecom appliqué aux enseignants.

Le combat n'est pas fini sur cette question, loin s'en faut. Le SNES se bat dans chaque établissement pour exiger que la règle commune des suppressions de postes s'applique. Il se bat au niveau du Rectorat : le 25 février sera présentée aux élus du personnel la circulaire académique du mouvement intra.

## 2) Mépriser les qualifications

Le Rectorat a choisi d'affecter des enseignants de physique en mathématiques, de STI en technologie au collège. C'est une façon de mépriser nos qualifications, ce qui est lourd de conséquences (pour faire un métier non qualifié, pas besoin de formation, pas de salaire conséquent).

Ministère de l'éducation nationale  
Académie : LYON  
DIP 5 / REMPLACEMENT  
RECTORAT DE LYON  
RUE DE MARSEILLE 69007 LYON  
Voies et délais de recours au verso

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
M

**Professeur certifié de Sciences Physiques**

**Décision d'affectation**

Je vous demande de bien vouloir rejoindre les établissements suivants :

Etablissement de rattachement administratif :

- CLG GASTON BATY  
4 RUE DU STADE 42410 PELUSSIN

Etablissement d'affectation :

- CLG LEONARD DE VINCI  
5 RUE DE L'ANCIENNE POSTE 42610 ST ROMAIN LE PUY

| Fonction | Discipline    | Quotité     |
|----------|---------------|-------------|
| ENS      | MATHEMATIQUES | 14.00/18.00 |

Afin d'assurer le service de : du 16/11/2010 au 19/11/2010

Fait le : 16/11/2010  
Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie  
Bernard LEJEUNE



**POUR le respect de nos métiers et de nos qualifications**  
**POUR l'abandon de la réforme du lycée**  
**POUR une formation par alternance pour les stagiaires**  
**POUR l'augmentation de nos salaires**

# casser un service public



## 3) Limiter le droit syndical

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'académie de Lyon a refusé l'auto-risation d'absence (pourtant de droit) à certains enseignants qui s'étaient inscrits à un stage syndical concernant les CLAIR (Collège Lycée Ambition Innovation Réussite). C'est un signal fort : l'administration semble décidée à mettre des freins aux tentatives de résistance, d'organisation locale... Cette limitation du droit syndical s'est toujours observée dans les tentatives de casser des services publics, des grandes entreprises.

## 4) Récompenser les agents « loyaux » qui acceptent de se mettre au service de cette casse du service public

Nous venons de l'apprendre : les chefs d'établissement auront une prime pouvant aller jusqu'à 6 000 euros ! Il s'agit d'une prime « aux résultats » ! Concrètement : celui qui aura supprimé le plus de postes, qui aura le mieux appliqué les réformes, aura la plus belle prime. Chatel s'est justifié en disant qu'une prime au mérite était attribuée à tous les cadres du privé. Mais c'est justement ce qu'on lui reproche : appliquer dans la fonction publique le modèle du management du privé qui fragilise les personnels, les précaires, les soumet.

## 5) Supprimer les domaines non rentables

- Suppression de la formation des maîtres : il y a eu suppression des décharges pour les stagiaires, dans le seul but de faire des économies.
- Suppression des séries technologiques industrielles : la série STI DD risque malheureusement de sonner le glas de la série industrielle. Il n'y aura plus d'enseignement spécialisé, plus d'enseignement en groupes restreints ; déjà à Marseille les IPR appellent à fermer l'ensemble des ateliers !
- Formation en dehors du temps de travail : une journée par semaine imposée à certains de nos collègues de STI au détriment de leur enseignement.

## 6) Recours massif aux précaires

Depuis deux ans le CDI a été créé dans l'Education Nationale. A la base, c'était une bonne chose puisque cela permettait d'apporter des garanties minimales à des collègues précaires qui voyaient se succéder les CDD. Mais en fait ce CDI risque d'être une formidable machine à précariser tout le monde ! En effet, vu les conditions déplorables d'entrée dans le métier, le nombre de candidats aux concours a chuté de manière exponentielle. Pour plusieurs disciplines (lettres classiques, éducation musicale), le nombre d'admissibles est déjà inférieur au nombre de postes ouverts. Pour d'autres, ce nombre est à peine supérieur au nombre de postes ouverts (1057 pour 950 postes en mathématiques et 1011 pour 800 postes en lettres modernes). Dans ce cas, le risque est très fort de généraliser le recours aux CDI pour pallier ce manque de candidats !

**GREVE LE JEUDI 10 FEVRIER DANS TOUTE L'EDUCATION**  
**MANIFESTATION NATIONALE POUR L'EDUCATION LE SAMEDI 19 MARS**

## PREPARATION DE LA RENTREE 2011 : LA SITUATION SE DEGRADE DANS LES LYCEES



Les chiffres communiqués par le Rectorat lors du Comité Technique Paritaire Académique (CTPA) sont édifiants : 60 postes seront supprimés dans les lycées généraux et technolo-

giques de l'académie, alors que l'on prévoit une hausse des effectifs de 687 élèves (dont +48 en post-bac).

Quel « levier d'efficience » le Recteur a-t-il choisi, pour arriver à ce résultat ?

Pour commencer, la mise en place de la réforme en classe de première permet, grâce aux regroupements d'élèves dans les enseignements du tronc commun, une baisse sensible des moyens. En effet, l'administration envisage la fermeture de 19 classes de première l'an prochain ! La réforme de la voie STI, permet également de fermer des postes !

Deuxième piste utilisée : la suppression d'un nombre important d'heures de décharges pour des activités hors enseignement. C'est le cas, par exemple, des heures utilisées pour la maintenance du réseau informatique. C'est l'équivalent de 45 postes, que le Rectorat compte ainsi faire disparaître.

Les DHG des lycées, sont donc en baisse, et intègrent ces deux éléments. Les conditions d'enseignement et d'apprentissage vont donc se dégrader l'an prochain. Les membres du CA doivent donc rejeter le vote de répartition de ces DHG, mais il est également important de continuer à refuser la mise en place de la réforme en classe de première (une pétition est mise en ligne sur le site du SNES).

Estelle TOMASINI



## Bilan DHG pour les collèges :

Cette préparation de rentrée dans les trois départements se résume en deux éléments : coupe sombre dans les moyens et absence totale de transparence.

En effet, les collèges de l'académie payent un lourd tribut en terme de suppressions de postes : 4 postes dans l'Ain, 12 dans la Loire et 59 dans le Rhône. Ces 75 suppressions de postes sont à mettre en parallèle avec une hausse des effectifs en collège de plus de 500 élèves sur notre académie.

Pour camoufler cette saignée, tous les moyens sont bons. Dans les trois départements, alors que les heures postes des IDD ont été largement supprimées pour la suppression de ces 75 postes, les IA font apparaître, selon eux, la création de l'équivalent de 42 postes en HSE pour du soutien. En terme de bilan ils font apparaître « uniquement » -33 postes ! Mais ce sont bien 75 postes qui ferment, alors que les HSE ne permettent pas de créer des classes ou des groupes !

Mais le problème ne s'arrête pas là. En effet, par un coup de baguette magique, 25 HSE correspondent à 1h poste année pour les IA alors qu'il y a 36 semaines dans une année

scolaire ! Jusqu'à présent, les calculs de transformation d'heures postes en HSE avaient toujours été d'1h année = 36 HSE ! Par cette astuce digne d'Houdini, le Recteur fait ainsi passer 29 postes pour 42 ! Que va-t-il donc inventer la prochaine fois pour tenter de maquiller ses suppressions de postes ?

Loin de s'en tenir uniquement aux mathématiques à la sauce Debbasch, les différents IA ont fait preuve d'une « transparence » à toute épreuve. Dans l'Ain, les élus ont dû siéger sur les DHG... sans avoir connaissance des DHG des établissements. Les élus de la Loire ont vu 3 postes disparaître dans la nature sans aucune explication crédible. Enfin, dans le Rhône, ce sont actuellement 130 postes qui sont supprimés au lieu des 59 prévus, avec un IA qui refuse de communiquer les postes restants pour les « ajustements »...

Comment ne pas penser que l'administration fait tout pour cacher une réalité qu'elle n'arrive même plus à assumer ?

François JANDAUD

